

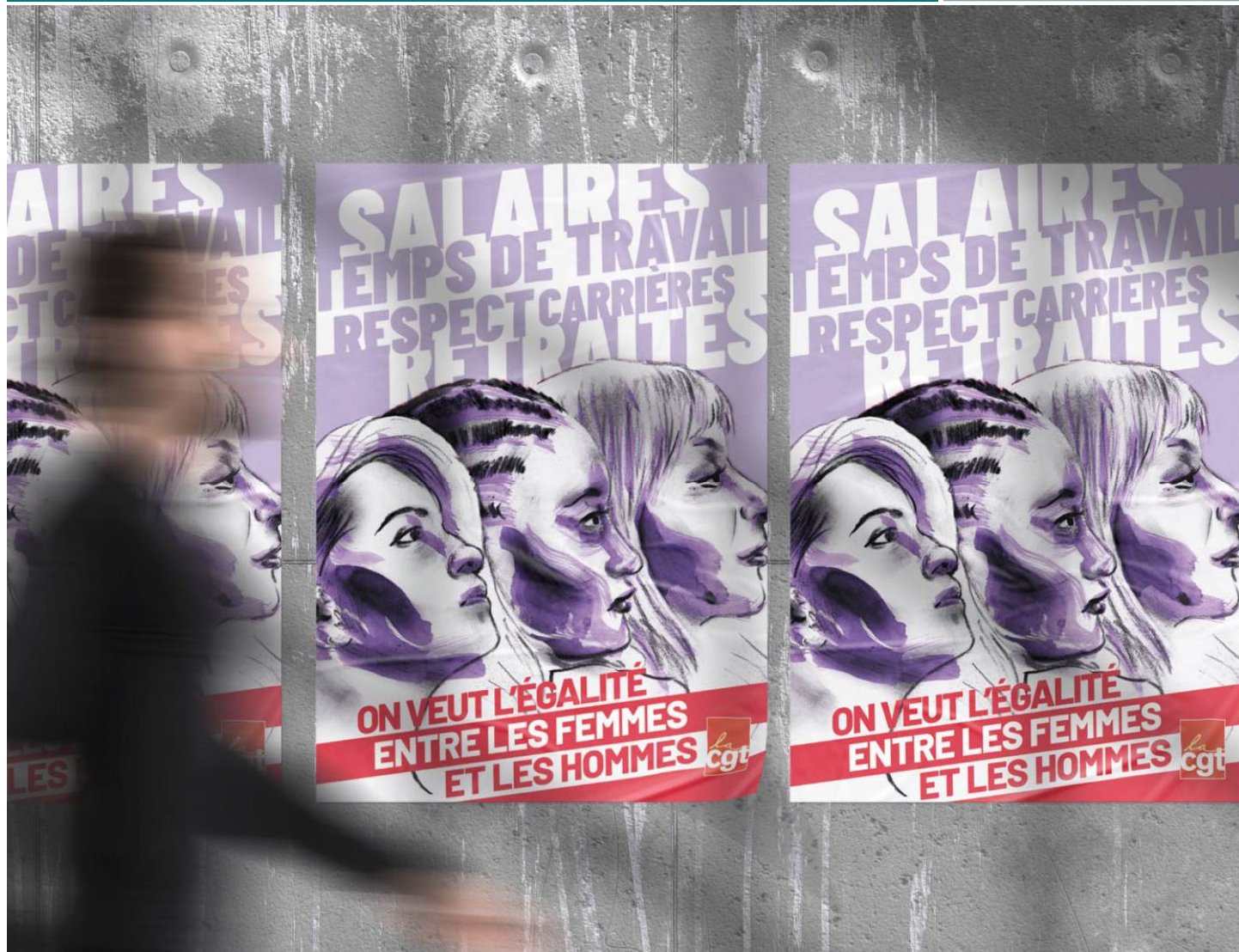
# INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel  
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la  
cgt

FEVRIER 2025

# 431



**Pour les retraites, les salaires et l'égalité  
on manifeste le 8 mars dans toute la France**

Edito

03

**Salaires, retraites :  
informer, mobiliser  
pour changer la donne**

Report du congrès

04

**19 et 20 juin à Montreuil  
Conseil National Fédéral  
du THCB CGT**

Maroquinerie

07

**Les grilles de salaires  
des branches enfin  
réévaluées**

**Informez-vous**



**thcb-cgt.fr**



## La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**



La Macif,  
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

## Salaires, retraites : informer, mobiliser pour changer la donne



Thomas Vacheron  
Secrétaire fédéral

**A**près la CGT et le Conseil d'Orientation des Retraites, la Cour des comptes confirme qu'il n'y a pas de « déficit caché ». Afficher des milliards pour nous faire peur, mélanger le système de retraite du privé avec celui du public pour nous diviser, voilà l'opération de communication menée par le gouvernement relayée par les médias appartenant à ses amis milliardaires.

Tous les rapports montrent que la loi de 2023 qui recule l'âge de départ à la retraite à 64 ans, passée par 49-3 et jamais votée à l'Assemblée, n'améliore pas le financement mais détériore le niveau de nos pensions comme l'ont fait toutes les contre-réformes depuis 1993. Pourquoi ? Parce que les mêmes qui veulent repousser l'âge de la retraite à 64 ans nous licencient avant 60 ans, ce qui nous empêche d'avoir une retraite à taux plein et ne fait qu'augmenter les années de chômage et de précarité : à 62 ans, un travailleur sur deux n'a déjà plus d'emploi. Les salariées du textile ou de la maroquinerie qui comptent une grosse part d'ouvriers-employés, féminisés, sont particulièrement impactés. Au moment où les licenciements pleuvent pour maximiser les profits de quelques-uns, faire travailler les anciens plus longtemps c'est priver d'emploi les jeunes.

Nous avons été des millions à manifester et faire grève contre les 64 ans pour le retour à 62 ans. À chaque scrutin, tous les candidats favorables à ce recul social ont subi des défaites électorales car, comme la CGT, près de 70% de la population sont pour l'abrogation de la retraite à 64 ans. Nous ne souhaitons pas voir nos retraites privatisées, c'est-à-dire capitalisées, pour qu'elles soient jouées en bourse par les requins de la finance. Plutôt que toujours faire payer les salariés en leur volant 3 jours de congés, en les faisant travailler plus longtemps ou en baissant leurs pensions, la CGT fait des propositions de financement pour le retour au 62 ans, étape vers la retraite à 60 ans.

L'urgence c'est d'augmenter les salaires pas l'âge de la retraite ! Lors des NAO, revendiquer des augmentations de salaire Brut plutôt que des primes occasionnelles non cotisées, compte double : c'est plus de salaire Net pour le mois (en bas de la fiche de paye) et plus de salaire Brut pour la vie (en haut de la fiche de paye) qui ouvre des droits en cas de chômage, maladie ou pour nos retraites justement. Il faut l'expliquer aux collègues, amis ou famille : il n'y a pas de « charge » donc pas « d'allègement », mais du salaire avec des cotisations sociales. Et plus de cotisations c'est plus de droits et de meilleures pensions !

Le 8 mars journée internationale de lutte pour les droits des femmes est une étape importante pour manifester et revendiquer l'égalité au travail et à la retraite. « A travail égal, salaire égal » doit obliger les entreprises à payer les femmes comme les hommes ce qui améliorerait immédiatement leurs salaires et

financerait de plusieurs milliards nos systèmes de retraites par répartition.

La CGT fête ses 130 ans cette année. Appréciée, comme le montre le résultat de près de 30% aux élections dans les Très Petites Entreprises (TPE), la CGT a de l'avenir ! Grâce à vous, militantes et militants, syndiqué-es qui, par votre adhésion et votre action syndicales dans l'entreprise, créez du rapport de force et du lien entre salarié-es, améliorez le quotidien, participant à changer le cours des choses demain. ■

La grande majorité de la population est pour l'abrogation de la retraite à 64 ans et a pour priorité l'augmentation des salaires et des pensions

# Le congrès fédéral THCB reporté d'une année : réservez les 19 et 20 juin pour le Conseil National Fédéral à Montreuil

Au mois de juin prochain s'achèveront les trois années qui marquent la fin de la durée des mandats, par la tenue d'un congrès fédéral. Après l'élection du nouveau secrétaire général Hassen NASSI par la Commission Exécutive Fédérale (CEF) au mois de septembre 2023, et en vue d'un travail de rapprochement des structures de notre fédération THCB avec celles de la fédération Verres et céramiques, la CEF a décidé de reporter le congrès fédéral.



Lors de la Commission Exécutive Fédérale des 18 et 19 septembre 2024, les membres ont acté et validé à l'unanimité d'organiser sur deux jours un Comité National Fédéral (CNF) en juin 2025, et de reporter le congrès de la fédération après le congrès confédéral, qui aura lieu en juin 2026.

## 80 délégué.es convié.es à Montreuil au siège de la CGT

Dans un second temps, les membres de la CEF, après plusieurs échanges, ont validé aussi par un vote que le comité national fédéral aura lieu à Montreuil, juste à côté de Paris, au siège de la confédération générale du travail, le 19 et le 20 juin prochain. Pour des raisons de commodité, le choix sur Paris a été arrêté plutôt qu'en région, notamment du fait de la proximité

des hôtels et de la disponibilité d'une salle de conférence confédérale adaptée à notre besoin. Les élus de la CEF ont notamment acté que 80 délégués seront conviés pendant ces deux jours.

## Le tableau de répartition professionnelle et géographique décidé lors de la CEF des 20 et 21 mars

La direction fédérale a proposé un projet de tableau de répartition des délégués, par professions, catégories professionnelles, régions et départements, à la commission exécutive fédérale, laquelle décidera au cours de la prochaine rencontre du 20 et 21 mars prochain de la validité de ce tableau de répartition, qui sera ensuite diffusé dans le journal fédéral.



**Faire le point sur les résolutions** (relocalisation industrielle, renforcement de la CGT) votées au dernier congrès

Ce CNF permettra de faire le point sur les deux principales résolutions votées lors du dernier congrès de la Palmyre, dont l'une concernait l'évolution et le développement de l'industrie, dont les points sur l'anticipation de la transition écologique, ou encore la relocalisation de nos industries. Quant à l'autre, elle portait sur le thème du renforcement de la CGT dans nos branches. À l'occasion de cette rencontre, les délégués pourront échanger, débattre, et réorienter ou modifier le cas échéant celles-ci, en fonction des évolutions constatées depuis le dernier congrès.

**Poursuite du travail de rapprochement entre les fédérations CGT du THCB et Verres Céramiques**

Ce comité national fédéral permettra aussi aux délégués d'octroyer un mandat à la direction fédérale, afin qu'elle puisse travailler sur le rapprochement des structures du THCB et celles de Verres et Céramiques dont les enjeux sont primordiaux : non seulement permettre le renforcement de notre force syndicale dans nos branches professionnelles, améliorer la formation et le suivi des syndicats mais aussi permettre de mutualiser nos connaissances et nos moyens pour pérenniser l'ave-



**Les 3 résolutions ont été votées à l'unanimité**

- ✓ Résolution N°1 Nos industries évoluent : productions, consommations, marchés publics, industries du luxe et environnement
- ✓ Résolution N°2 Prendre soin de notre CGT pour un renouveau syndical
- ✓ Résolution N°3 Une action syndicale internationale pour unir par la solidarité et la coopération les syndicats du Textile et de nos professions



Ces résolutions sont issues des travaux de la précédente Commission Exécutive Fédérale (CEF).

Elles ont été soumises au débat dans les syndicats du Textile Habillement Cuir Blanchisserie, puis débattues et adoptées au 12ème congrès THCB CGT.

2

12ÈME CONGRÈS - THCB

Relisez les résolutions adoptées en scannant le QRcode ou rendez-vous sur [www.thcb-cgt.fr](http://www.thcb-cgt.fr) rubrique La CGT THCB / Les congrès CGT / 12ème congrès CGT THCB



nir de la fédération. Ce mandat permettra d'engager un travail plus approfondi sur ce projet qui sera ensuite soumis aux votes des délégués au prochain congrès fédéral en 2026. Engager des réflexions en vue d'une nouvelle Fédération CGT nécessite d'échanger, d'avancer ensemble dans la clarté et d'acter les principes retenus, tant sur le plan syndical, revendicatif, qu'humain.

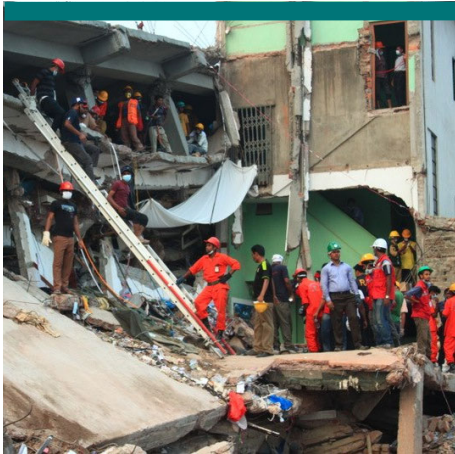
**Un Comité Fédéral National : un moment fort de démocratie et de fraternité**

Nous rappelons que le Comité National Fédéral, au même titre qu'un congrès fédéral, est toujours un moment particulier fort de démocratie et de fraternité, où de nombreux délégués issus d'une même profession viennent échanger et confronter leurs idées, pour faire grandir notre syndicalisme CGT ! ■

# Directive omnibus : devoir de vigilance ou permis d'irresponsabilité ?

L'Europe s'apprête à mettre sur table, « une directive appelée omnibus » qui vise à donner aux entreprises multinationales de nouvelles facilités, de l'oxygène nous dit-on ?

**M**ais surtout, ce texte va permettre aux multinationales des soit-disant simplifications administratives pour, en fait, amoindrir les normes, notamment sociales et environnementales en lien avec le devoir de vigilance de leurs entreprises sous-traitantes (vérification des conditions de travail, travail des enfants, etc.). Toute une palette de propositions qui ne cherche plus à aller vers des obligations de résultats, mais de "moyens et proportionnées aux objectifs". À vrai dire plus d'obligations ni de sanctions pour les entreprises multinationales donneuses d'ordres !



En effet, l'idée de devoir de vigilance est née après l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza en 2013 au Bangladesh, où près de 1100 ouvrières du textile sont mortes, écrasées sous un amas de béton. Devant ce drame planétaire, l'ensemble des premiers dirigeants du monde entier s'était scandalisé que derrière cet immeuble très vétuste et sans entretien travaillaient des femmes ouvrières, et même des enfants, dans des conditions déplorables et en sous-traitance pour les plus grandes marques comme H&M, Primark, Camaïeu, Mango, Zara, Carrefour etc. Tous avaient été indignés qu'aucune entreprise n'avait été tenue pour responsable. Toutes les marques multinationales se cachant derrière leurs

**Droits sociaux, environnementaux, fiscaux : plus d'obligations ni de sanctions pour les multinationales donneuses d'ordres : l'Europe semble courir derrière la grande politique de dérèglementation de Elon Musk et Donald Trump**

chaînes de valeurs pour renvoyer la responsabilité sociale vers leurs entreprises sous-traitantes au Bangladesh.

Dans une interview sur le sujet, Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT se dit écœurée du comportement lâche des politiques, et caractérise le devoir de vigilance : « le devoir de vigilance, c'est ce qui permet à des Organisations Non Gouvernementales (ONG) d'interpeller Total et de l'attaquer sur ce que Total fait en matière de pollution en Ouganda, c'est ce qui permet à des ONG et des syndicats d'interpeller le groupe Yves rocher (propriétaire de Petit Bateau) sur la discrimination violente contre les travailleuses du textile en Turquie. C'est ce qui permet d'empêcher le travail des enfants dans le monde et de garantir le travail décent ».

**Un revirement condamné par notre fédération THCB**

A l'heure des choix géopolitiques et économiques, l'Europe semble courir derrière les États-Unis et la grande politique de dérèglementation d'Elon Musk et de Donald Trump. Alors que nos dirigeants politiques devraient réaffirmer nos valeurs et nos modèles

démocratiques qui respectent pour la plupart les libertés et les droits des travailleurs ainsi que les règles du droit du travail international, l'Europe et la France en particulier sembleraient tentées elles-aussi de faire fausse route pour s'orienter dans le mauvais sens de l'histoire et tirer tous les droits sociaux, environnementaux et fiscaux vers le bas. Un revirement, inédit et déplorable que notre Fédération textile, habillement, cuir, blanchisserie, condamne avec la plus grande fermeté ! ■

**Les retraités mobilisés le 20 mars pour l'augmentation des pensions**



Le jeudi 20 mars 2025, une journée de mobilisation nationale unitaire des retraités aura lieu à l'appel des 8 organisations syndicales et associations de retraités, avec des rassemblements dans les préfectures de régions.

Les revendications portent sur l'amélioration du système de santé, la reconquête de la Sécurité sociale, l'augmentation des pensions et les services publics de proximité. Après la tentative par le précédent gouvernement de remise en cause de l'indexation des pensions sur l'inflation, cette journée concerne les retraités d'aujourd'hui mais aussi celles et ceux de demain. Il est important d'y participer !

# Les grilles de salaires des branches maroquinerie enfin réévaluées

Suite à la revalorisation automatique du SMIC avancée au 1er novembre 2024 (obligatoirement indexé sur l'inflation au 1er janvier de chaque année), les minima de la grille maroquinerie se retrouvaient à seulement 6€ brut au-dessus du salaire minimum ! Une honte pour l'industrie du luxe, ce secteur très profitable et où 80% des salariés sont des femmes.

Comme dans les autres branches professionnelles, les délégués CGT de la fédération ont défendu une triple revendication :

- ✗ une revalorisation au moins à la hauteur de celle du Smic, donc de l'inflation,
- ✗ sur l'ensemble de la grille, c'est-à-dire des différents niveaux et coefficients,
- ✗ avec clause de revoyure en cas d'une nouvelle revalorisation du Smic dans l'année.

## Un accord insuffisant pour les salariés

Alors que c'est possible dans la branche du textile industriel, cela a été **refusé dans la maroquinerie**. Face à l'intransigeance des branches patronales, il aura fallu plusieurs réunions de négociations pour aboutir à un accord insuffisant pour les salariés : + 2% pour tous les niveaux et échelons sauf niveau 5 cadre qui lui n'est qu'à +1,8%, le tout applicable au 1er janvier 2025 au lieu du 1er novembre.

## Plus de 60% de sous-traitance dans certains groupes : les profits se font sur le moins-disant social

Les grands groupes qui s'appuient sur l'image et le savoir-faire hexagonal, qui utilisent pour certains plus de 60% de sous-traitance pour réaliser leur production, ne peuvent pas continuer à faire leurs profits sur le moins-disant social en France, ou ailleurs ...

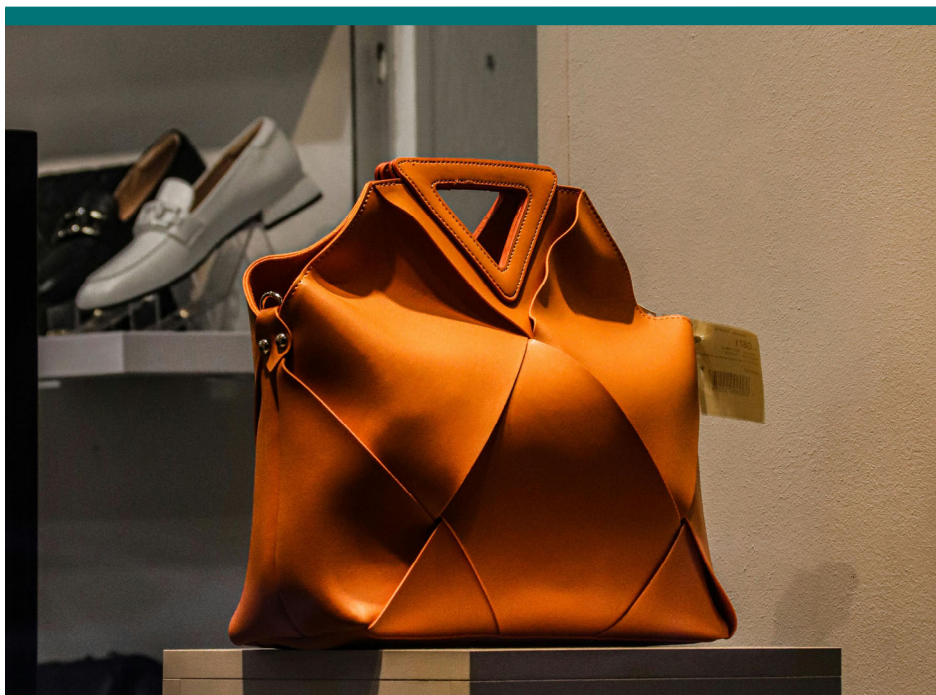
Dans les entreprises, les délégués auront des bases pour revendiquer au-delà de ces minima lors de leurs NAO. ■

### INDUSTRIES DE LA MAROQUINERIE Barème des salaires minima mensuels applicable au 1er janvier 2025

	Ouvrier	Employé	TAM	Cadre
Niveau I	1843 €	1843 €		
Niveau II	1864 €	1864 €		
Niveau III	1875 €	1875 €	1928 €	
Niveau IV			2097 €	2709 €
Niveau V			2233 €	3562 €
Niveau VI				4097 €



Le résumé de la convention collective maroquinerie a été actualisé. Vous pouvez le consulter ou le télécharger en scannant le QRCode ou en consultant la rubrique Droit/Cuir/Maroquinerie sur le site fédéral : [www.thcb-cgt.fr](http://www.thcb-cgt.fr)



# Travail, salaire, retraite : l'égalité n'attend plus !



## Travailleuses : la triple peine

Malgré des décennies de luttes, l'égalité entre les femmes et les hommes au travail est encore loin d'être réalité. Les femmes salariées gagnent toujours en moyenne un quart de moins que les hommes. Si l'on prend en compte les privé-es d'emploi, cet écart grimpe à 30 %.

## Pourquoi ?

Parce que les femmes subissent davantage le temps partiel imposé (8 postes à temps partiel sur 10 sont occupés par des femmes).

Elles sont plus nombreuses dans les métiers moins payés et leur dérou-

lement de carrière est souvent bloqué. En effet, à l'arrivée d'un enfant, ce sont encore les femmes qui mettent le plus souvent leur carrière entre parenthèses : une femme sur deux réduit ou interrompt son activité, contre seulement un homme sur neuf.

## Et à la retraite ? Ces inégalités se payent cash !

Les femmes retraitées touchent en moyenne 40 % de moins que les hommes.

Près d'une femme sur deux perçoit une pension inférieure à 1000 euros brut par mois.

Les femmes travaillent 8 mois de plus, en moyenne, que les hommes avant de pouvoir partir.

38 % des femmes quittent le travail avec une carrière incomplète et elles subissent la décote.

Conséquences ? Les femmes retraitées sont plus souvent dans la pauvreté, dépendantes financièrement et en difficulté pour accéder aux soins médicaux. Quitter un conjoint violent devient encore plus compliqué quand on ne peut pas subvenir à ses besoins.

## La réforme des retraites de 2023, un coup de massue de plus pour les femmes !

Les femmes sont les premières touchées par l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge de départ et l'aggravation de la décote. La majoration de durée d'assurance pour enfant (MDAE) ne compense pas la perte des annuités requises, encore moins avec les annuités supplémentaires prévues par la réforme 2023, alors que 95 % des congés parentaux sont pris par les femmes.

Pourtant, la mobilisation contre cette réforme a été massive et nous continuons à exiger son abrogation !

## Le 8 mars, on se lève et on manifeste pour :

- **L'égalité salariale** et la reconnaissance de nos métiers ;
- **L'abrogation de la réforme des retraites** de 2023 ;
- **La retraite à 60 ans**, sans décote, avec un minimum à 2000 euros ;
- **La prise en compte des années de maternité** et des temps partiels imposés ;
- La **réindexation des retraites** sur les salaires et non sur l'inflation ;

- Le retour à un **calcul de la pension sur les 10 meilleures années** (et non 25) ;
- **La suppression de la décote** et la prise en compte des carrières hachées ;
- **La revalorisation des pensions** des femmes retraitées.

**Le 8 mars, sera  
#UnJourSansNous :  
pour gagner l'égalité  
au travail et dans la vie,  
on arrête tout.**



[www.grevehfeministe.fr](http://www.grevehfeministe.fr)



[www.egalite-professionnelle.cgt.fr](http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr)



Mensuel édité par la Fédération THCB  
263 rue de Paris  
Case 415  
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89  
Email : [thc@cgt.fr](mailto:thc@cgt.fr)  
Site internet : [www.thcb-cgt.fr](http://www.thcb-cgt.fr)  
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10  
N° de commission paritaire : 1224 S 06717  
N° ISSN : 2780-6901  
Dépôt légal : JFEVRIER 2025



**thcb-cgt.fr**